

### DOSSIER D'AIDE FINANCIERE A LA FORMATION

DU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE

DU BAFA

(choisir une seule proposition)

Entre le CCAS LES DEUX ALPES représenté par son Président, Monsieur Christophe AUBERT dûment habilité à cet effet par délibération du CCAS en date du 02 août 2021

Et le bénéficiaire :

Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

Mail et téléphone portable .....

Date et lieu de naissance .....

Situation scolaire  lycéen(ne)  étudiant(e)  en apprentissage

ou situation professionnelle  salarié(e)  en recherche d'emploi

Les signataires du présent document considèrent que l'aide financière attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

**Le CCAS de LES DEUX ALPES** octroie une aide financière, somme versée à l'organisme de formation dans la région AURA, une seule fois par jeune, soit pour le permis de 750 €, soit pour le BAFA de 400 € sur présentation d'une facture à l'ordre du CCAS LES DEUX ALPES. Ce versement viendra en déduction du montant dû par l'intéressé pour sa formation.

**Le bénéficiaire** s'engage à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention de son permis de conduire automobile ou BAFA et à participer à des actions sociales sur la Commune à raison de 10 heures de bénévolat dans l'année qui suit le versement de l'aide.

Proposition d'action bénévole dans la vie sociale de la Commune : .....

.....

.....

Fait aux Deux Alpes le

Le Président du CCAS

Christophe AUBERT

Le bénéficiaire